République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 057-215701020-20220919-DEC20220919-AU

N°20220919/01

DECISION DU MAIRE

portant signature d'une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de mise en place d'un système de vidéo-protection

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

Considérant les réflexions de la Commune pour la mise en place d'un système de vidéoprotection,

DECIDE

Article 1er : De signer avec Moselle Agence Technique (MATEC) une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Bousse, pour un montant de 4 900€ HT soit 5 880€ TTC.

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 19 septembre 2022

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle

Hôtel de Ville – 57310 BOUSSE
Tél. : 03.87.73.90.29 – Mail : contact@mairie-bousse.fr – Site internet : www.mairie-bousse.fr